

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 février 2019 de M. Eric Bertinat: «Saccage du Grand Théâtre: la Ville de Genève a-t-elle fait le nécessaire pour défendre son patrimoine culturel et les finances publiques?»

TEXTE DE LA QUESTION

Après trois ans de gros travaux et 65 millions de francs, le Grand Théâtre a rouvert ses portes au public. La réhabilitation de ce vaisseau amiral culturel étant terminée, je souhaiterais revenir sur les événements dramatiques du 19 décembre 2015. Au cours de cette manifestation anarchiste, des casseurs proches des milieux culturels dits alternatifs s'en sont pris à divers commerces et bâtiments. Représentant à leurs yeux une culture bourgeoise, le Grand Théâtre a cristallisé une bonne partie du déferlement de haine de ces individus venus en découdre avec la société, lors de cette manifestation non autorisée.

L'attaque planifiée contre le temple de l'art lyrique a été opérée en déversant de grandes quantités d'huile de vidange sur les marches, au niveau des soubassements, sur les mollasses et sur les statues. Les premières interventions dans l'urgence, rendues nécessaires par la porosité des matériaux, ont à elles seules coûté 36 000 francs.

Au prononcé des condamnations, il est apparu qu'un des casseurs du Grand Théâtre était un collaborateur du centre culturel alternatif l'Usine, qui bénéficie d'un bâtiment mis gracieusement à disposition par la Ville de Genève. Plus de trois ans après les faits, le rôle de la Ville de Genève et sa diligence à défendre notre patrimoine architectural et culturel attaqué par des individus se revendiquant de gauche et de la «culture» n'apparaissent pas des plus explicites. Enfin, les quelques modestes condamnations pénales prononcées à l'encontre des casseurs du Grand Théâtre n'épongeront pas la note des dégâts provoqués lors de ce rassemblement sauvage d'extrême gauche.

Mes questions sont les suivantes:

- quand la Ville de Genève a-t-elle déposé une plainte pénale pour dommages à la propriété suite au saccage de la façade du Grand Théâtre en décembre 2015?
- à combien se sont élevés les coûts de remise en état de la façade du Grand Théâtre suite aux dégâts engendrés par la manifestation anarchiste du 19 décembre 2015?
- quelles actions de nature civile ont été intentées par la Ville de Genève pour recouvrer auprès des responsables le montant des dommages sur la façade du Grand Théâtre? Quel montant la Ville de Genève est-elle parvenue à recouvrer? Quel montant reste à la charge des contribuables?

- quelles mesures ont été prises par la Ville de Genève auprès du centre culturel alternatif «l'Usine» pour prévenir la violence et lutter contre l'intolérance envers les autres formes de culture?
- la Ville de Genève est-elle couverte contre ces déprédations auprès d'assurances? Si oui, a-t-on reçu des dédommagements?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a déposé plainte pénale le 1^{er} mars 2016 auprès du Ministère public pour les faits survenus dans la nuit des 19 et 20 décembre 2015. A ce jour, aucun responsable n'a pu être identifié.

Une première partie des travaux à prendre en considération est celle réalisée les 21 et 23 décembre 2015, à la suite de la manifestation. Ce nettoyage a permis d'enlever une partie des taches de peinture, mais pas de traiter les taches dues à l'huile de vidange déversée sur la façade et les sculptures.

Le montant de ces interventions s'élève à 27 938 francs toutes taxes comprises (TTC).

La poursuite des traitements sur la pierre de taille et les sculptures a été réalisée dans le cadre des travaux de rénovation du Grand Théâtre de Genève, en collaboration avec les mandataires spécialisés.

Le choix des principes de restauration des éléments souillés a été déterminé par un groupe de travail constitué de M^{me} Sabine Nemeč, directrice de l'Office du patrimoine et des sites, de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation de la Ville de Genève, ainsi que des mandataires spécialisés, des architectes et des représentants de la Direction du patrimoine bâti.

Le parti pris pour la restauration a été de conserver au maximum les éléments existants tout en atténuant sensiblement les traces d'huile de vidange encore présentes sur la façade et les sculptures. La question de l'économie des ressources des carrières de molasse a également été considérée lors de ces discussions.

Il faut enfin préciser que les travaux de ravalement, de lavage et de sablage prévus et effectués sur l'ensemble de la façade historique dans le cadre de la restauration des éléments en pierre de taille et les sculptures ont permis de réduire considérablement les interventions spécifiques sur les éléments tachés lors de la manifestation.

Bien que des taches, auréoles, spectres soient encore légèrement visibles, l'action des ultraviolets, de l'oxydation de la pierre et le vieillissement naturel participeront à les atténuer au fil du temps dans les années à venir.

Le montant de ces travaux, y compris les honoraires des mandataires spécialisés, s'élève à 43 240 francs TTC.

Le coût total des travaux sur les éléments en pierre de taille et les sculptures suite aux dégradations subies lors de la manifestation de 2015 s'élève ainsi à 71 178 francs TTC.

Aucune action civile n'a pu être intentée par la Ville de Genève faute de condamnation pénale.

Les investigations judiciaires entreprises dans le cadre du dépôt de la plainte précitée étant toujours en cours, le Conseil administratif reste dans l'attente de la détermination de l'autorité pénale et se fera un devoir de donner toute suite utile aux éléments qui auront été établis par cette autorité.

A la date du sinistre (décembre 2015), la Ville de Genève ne disposait pas de couverture d'assurance pour ce type de risques. Depuis janvier 2016, la Ville a intégré dans sa police «dommages» une couverture «all-risk» qui prend en charge ce genre d'événements.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le maire:
Sami Kanaan